

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

Présent.e.s : Jean-François BISET, Caroline FABRE, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON

Absent.e.s : Thierry BEBERT ayant donné pouvoir à Pierre SIMON, Laure HENRY ayant donné pouvoir à Benjamin MAILLAND, Mélissa GARNIER

Considérant la délibération n°2018-08 du 26 mars 2018 relative à la mise en vente de la fruitière et la porcherie, (parcelle C553), et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide les décisions de :

- **vendre la fruitière et de la porcherie (parcelle C553) en l'état** à un prix de 63 000 euros net vendeur,
- détacher la parcelle d'assiette de l'escalier du bâtiment du Sorbier empiétant sur la parcelle C553, et de la céder au propriétaire du Sorbier.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'initiative prise par les 14 maires des Bauges pour la création d'une association composée des maires et élus municipaux des 14 communes du Cœur des Bauges. Concernant notre territoire des Bauges, les maires et élus municipaux se concertent au sein des instances de Grand Chambéry (conseil communautaire, bureaux, commissions...) et des différents organismes affiliés et participent à la prise de décision dans le domaine de compétences de Grand Chambéry.

Ils se retrouvent également au sein de deux SIVU :

- l'un gérant l'école *intercommunale* des Hautes-Bauges,
- l'autre, récemment créé, supervisant un certain nombre de services et équipements dont la gestion n'a pas été transférée à Grand Chambéry (centre social *Les Amis des Bauges*, gymnase, Halte-garderie...).

Pour autant, les maires des Bauges ont pris spontanément l'habitude de se réunir pour échanger et se concerter sur des sujets communs. Aujourd'hui, les 14 maires souhaiteraient se doter d'un cadre juridique souple permettant de poursuivre les échanges, de favoriser le *vivre ensemble* et de pouvoir mener toute réflexion utile et prospective pour améliorer les services à nos populations à la lumière des particularités de notre territoire.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, adopte une position favorable de principe à l'égard de la création de **l'association des maires « Assemblée du Cœur des Bauges » (ACB)**.

Dans le cadre de la **saison hivernale**, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la convention de location du tracteur de déneigement, au titre de la mutualisation avec le Syndicat Mixte des Stations des Bauges qui l'utilise l'été, à intervenir pour les 5 saisons hivernales à venir pour un tarif de 15 euros de l'heure d'utilisation.
- valide les tarifs suivants pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 :

secours hélicoptérés : 56,90 euros TTC la minute

Ambulances/Destination	CH CHAMBERY	Médipôle CHALLES LES EAUX	Centre Hosp. AIX LES BAINS	Clinique Herbert	Centre Med. ST JEAN D'ARVEY	Maison Médicale de LESCHERAINES
BAUGES TAXIS ET AMBULANCES	255.00	255.00	270.00	270.00	245.00	235.00
AUR'ALPES AMBULANCES	242.00	242.00	254.00	254.00	224.00	242.00
AMBULANCES FRANCAISES	242.00	242.00	254.00	254.00	224.00	242.00
SDIS	324 jusqu'au 31/12/20 328 à partir du 01/01/21	324 jusqu'au 31/12/20 328 à partir du 01/01/21	324 jusqu'au 31/12/20 328 à partir du 01/01/21	324 jusqu'au 31/12/20 328 à partir du 01/01/21	206 jusqu'au 31/12/20 209 à partir du 01/01/21	206 jusqu'au 31/12/20 209 à partir du 01/01/21

- décide de demander aux intéressés le remboursement des frais engagés par la commune pour les secourir hiver comme été, ambulance et hélicoptage, et fixe les tarifs suivants, en accord avec le Syndicat Mixte des Stations des Bauges, qui seront facturés aux intéressés dans le cas d'un secours sur le territoire de la commune :

NORDIQUE	2020/2021
Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	18.00 €
Secours sur piste de 9 heures à 17 heures	225.00 €
Hors piste de 9 heures à 17 heures	555.00 €
Sur pistes, Hors ouverture (9h à 17heures) du Domaine	627,00 € + Moyens mis en œuvre
Hors piste et hors ouverture (9 heures à 17 heures) du Domaine	700,00 € + Moyens mis en œuvre
Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	166.00 €

Tout moyen supplémentaire et nécessaire au bon déroulement du secours sera facturé en plus, selon la grille des moyens mis en œuvre.

Moyens mis en œuvre -Tarif Horaire	2020/2021
Chenillette/Chauffeur	155.00 €
MotoNeige/Chauffeur (non pisteur)	73.00 €
Pisteur Secouriste avec motoneige si nécessaire	117.00 €

Autres Glisses et Luges = Tarifs Domaine Alpin

Chiens Traineaux = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique

Secours Raquettes et Piétons Hors Plateau Sud = Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3ème ou 5ème catégorie)

Maryse FABRE explique qu'un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'adhésion au **plan de formation mutualisé du territoire Bassin Chambérien**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la taxe d'**affouage** à 25,00 euros et désigne comme GARANTS, conformément aux règles applicables en la matière :

- ✓ M. MARTIN Hervé, le Charmillon 73340 SAINT FRANCOIS DE SALES
- ✓ M. PORRAL Michel, le Charmillon 73340 SAINT FRANCOIS DE SALES
- ✓ M.PARRONUZI Gérard, la Magne 73340 SAINT FRANCOIS DE SALES

Au terme des trois années et grâce au dynamisme de ces gestionnaires, des outils de gestion ont été développés et les comptes d'exploitation s'approchent de l'équilibre sans pouvoir pour autant couvrir l'annuité d'emprunt. De plus cette année malheureusement, les recettes attendues ne sont pas à la hauteur des recettes réalisées précédemment et des prévisions budgétaires, la crise sanitaire ayant impactée l'activité des hébergements touristiques.

Une aide particulière a été demandée à Grand Chambéry pour combler cette perte exceptionnelle, mais dans l'attente des suites données, Madame le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de verser une subvention d'équilibre de 14 000 euros sur l'exercice 2020, qui correspond uniquement au remboursement de l'emprunt (capital et intérêt).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, décide de verser une subvention d'équilibre de 14 000 euros du budget principal au budget annexe Les Carlines pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, valide les décisions modificatives du :

- budget annexe Les Carlines :

DM n°1 : Régularisation du budget / granulés bois à imputer au 6068 au lieu du 60221

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60221 : Combustibles	3 800.00 €	
D 6068 : autres matières & fournitures		3 800.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 800.00 €	3 800.00 €

DM n°2 : Régularisation du budget / prestation 2020/2021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6228 : rémunérat° diverses		8 400.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		8 400.00 €
R 778 : Autres produits exceptionnels		8 400.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		8 400.00 €

- du budget principal :

DM n°4 : Régularisation du budget / création de l'opération d'adressage

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-122 : Voirie divers	10 000.00 €	
D 2315-131 : Adressage		10 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €	10 000.00 €

DM n°5 : Régularisation du budget / chapitre 12 (paie)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6332 : Cotisations au FNAL		40.00 €
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		810.00 €
D 6338 : Autres impôts & taxes		120.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		9 260.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire	250.00 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	17 370.00 €	
D 6453 : Cotisations caisses retraite		7 440.00 €
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		50.00 €
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		200.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	17 620.00 €	17 920.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	300.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	300.00 €	

DM n°6 : Subvention de Noël à l'école de Lescheraines (4 élèves de St François de Sales)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	40.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	40.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		40.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		40.00 €

DM n°7 : Régularisation des budgets / article 2804152

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315-131 : Adressage		2 057.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		2 057.00 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		2 057.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		2 057.00 €

DM n°8 : Régularisation du budget / erreur DM2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 255.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 255.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement	1 255.00 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	1 255.00 €	

La séance est levée à vingt deux heures.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Maryse FABRE

